Accusé de réception en préfecture

021-212102313-20150413-VD20150413-029-DE

Date de télétransmission : 15/04/2015 Date de réception préfecture : 15/04/2015

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

29

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon Séance du 13 avril 2015



Président : M. MILLOT Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHI - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. BORDAT - Mme OUTHIER - M. HOUPERT - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. AYACHE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

Membres excusés: M. DESEILLE (pouvoir M. LOVICHI) - M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir MME CHEVALIER) - Mme PFANDER-MENY (pouvoir M. MARTIN) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. PRIBETICH) - M. ROZOY (pouvoir MME CHARRET-GODARD) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)

OBJET DE LA DELIBERATION

Restaurant du personnel municipal - Modifications du règlement intérieur du restaurant et tarifs - Modification du règlement intérieur du comité des usagers - Harmonisation des conventions relatives à l'accueil des usagers extérieurs.

Madame Koenders, au nom de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 26 mars 2007, le Conseil Municipal a défini :

- les conditions d'exploitation du restaurant du personnel municipal ;
- les conditions d'accueil des usagers de la Ville de Dijon ou extérieurs à celle-ci ;
- les termes des conventions à conclure entre la Ville et les collectivités ou organismes employeurs des usagers extérieurs.

Il a également décidé de la création d'un comité d'usagers dont le fonctionnement a été fixé par un règlement intérieur.

Aujourd'hui, il importe de procéder à une actualisation de ce service par quelques modifications.

1/ Modification du règlement intérieur du restaurant du personnel et tarifs

Huit ans après la mise en place de cette structure, il est proposé de modifier le règlement intérieur du restaurant en vue de prévoir des conditions d'accès au restaurant similaires aux autres prestations d'action sociale de la Mairie de Dijon et d'intégrer les nouvelles prestations proposées et leurs tarifs. La proposition de règlement intérieur du restaurant est présentée en annexe 1 et la grille tarifaire 2015 en annexe 2.

2/ Modification du règlement intérieur du comité des usagers

Concernant le règlement du comité des usagers, il s'agit de préciser le mode de désignation et de renouvellement des représentants de chaque employeur.

La proposition de règlement intérieur du comité des usagers est présentée en annexe 3.

3/ Harmonisation des conventions relatives à l'accueil des usagers extérieurs

La Ville de Dijon a conclu des conventions avec des collectivités ou organismes pour permettre l'accueil de leurs agents ou salariés. Il s'agit des Villes de Daix, Quétigny, Talant, du Grand Dijon, du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon, du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, du Syndicat Intercommunal d'Electricité de Côte d'Or, de Dijon Habitat, du Centre de Gestion de la Côte d'Or.

Par souci d'harmonisation des conventions et de simplification de la gestion administrative et financière, il est proposé de conclure avec l'ensemble des collectivités et organismes une convention identique prévoyant une facturation unique à terme échu.

Le modèle de convention est présenté en annexe 4.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 adopter les modifications proposées du règlement intérieur du restaurant et du règlement intérieur du comité d'usagers
- 2 approuver le projet de convention à conclure entre la Ville et les autres collectivités ou organismes souhaitant que leurs agents ou salariés puissent fréquenter le restaurant du personnel municipal, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale
- 3 fixer les tarifs de nouvelles prestations proposées aux usagers du restaurant suivant la grille tarifaire 2015 en annexe 2
- 4 m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

Rapport adopté à la majorité :

Pour: 49

Abstentions: 10